

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom du produit : Dissolvant de taches d'eau

Autres noms : WS-05

Type de produit: Liquide

Utilisations identifiées : Non disponible

Fabricant/fournisseur :

NexGen Global

848 North Rainbow Blvd #2440

Las Vegas, NV 89107

support@getnexgen.com

Numéro de téléphone : 386-957-1857

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré comme dangereux par la norme OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200).

Classification de la substance/du mélange : TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4

CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU - Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

LES ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE GHS :

Pictogrammes de danger :



Mot signal : Avertissement

Mentions de danger : Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une grave irritation des yeux.
Provoque une irritation de la peau.

DES CONSEILS DE PRUDENCE :

Prévention : Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant l'utilisation de ce produit. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Réponse : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer

bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et si c'est facile à faire. Poursuivre le rinçage. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Stockage : N/A

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Dangers non classés par ailleurs : Non connu.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Substance/mélange : Mélange

Autres moyens d'identification : N/A

Numéro CAS/autres identifications :

Numéro CAS : N/A

Code produit : WS-05

<u>NOM DE L'INGRÉDIENT :</u>	<u>%:</u>	<u>NUMÉRO CAS :</u>
Bifluorure d'ammonium	1-15	1341-49-7
Octane-1-sulfonate de sodium monohydraté	1-15	5324-84-5
Acide sulfurique	0.1-1	7664-93-a

Toute concentration indiquée sous forme de fourchette pour protéger la confidentialité est due à une variation de lot.

Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement et doivent donc être signalés dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, sont indiquées dans la section 8.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Vérifier la présence de lentilles de contact et les retirer. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation.

Contact avec la peau : Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer soigneusement les chaussures avant réutiliser.

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, faire pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène par du personnel qualifié. Il peut être dangereux pour la personne qui prodigue les premiers soins de pratiquer le bouche-à-bouche. Consulter un médecin si les effets néfastes sur la santé persistent ou sont graves. En cas d'inconscience, placer en position de récupération et obtenir immédiatement des soins médicaux. Maintenir les voies respiratoires ouvertes.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Si le produit a été avalé et que la personne exposée est consciente, boire de petites quantités d'eau. Arrêter si la personne exposée se sent malade, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir, sauf indication contraire du personnel médical. En cas de vomissements, la tête doit être maintenue basse afin que les vomissures ne pénètrent pas dans les poumons. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de symptômes, consulter un médecin.

Principaux symptômes/effets, aigus et différés :

Effets aigus potentiels sur la santé :

Contact avec les yeux : Provoque une grave irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation de la peau.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition :

Contact avec les yeux : Les symptômes indésirables peuvent inclure une douleur ou une irritation, un larmoiement, rougeur.

Inhalation : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Les symptômes indésirables peuvent inclure une douleur ou une irritation.

Ingestion : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial nécessaire, le cas échéant.

Notes à l'attention du médecin : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être retardés. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitement spécifique : Pas de traitement spécifique.

Protection des secouristes : Aucune action ne doit être entreprise sans risque personnel ou sans formation appropriée. Le bouche-à-bouche peut être dangereux pour la personne qui apporte l'aide.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur adapté au feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

Dangers particuliers résultant du produit chimique : Aucun risque particulier d'incendie ou d'explosion.

Produits de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent inclure les matériaux suivants :

- Dioxyde de carbone
- Monoxyde de carbone
- Oxydes d'azote
- Oxydes de soufre
- Composés halogénés
- Oxydes métalliques/Oxydes

Mesures de protection spéciales pour les pompiers : Aucune mesure spéciale n'est requise.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et les appareils respiratoires autonomes (ARA) munis d'une pièce faciale complète fonctionnant en mode positif. mode pression.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour le personnel ne travaillant pas dans les services d'urgence : Ne pas toucher ou marcher dans le produit déversé. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Couper les équipements de protection individuelle appropriés.

Pour les intervenants d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont nécessaires pour traiter le déversement, noter toute information dans la section 8 sur les matériaux appropriés et non appropriés. Voir également les informations dans la section "Pour le personnel non urgent".

Précautions environnementales : Éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a provoqué une pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Déversements : Arrêter la fuite s'il n'y a pas de risque. Éloigner les conteneurs de la zone de déversement. Approche de la libération par le vent. Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Laver les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir le produit répandu avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et le placer dans un conteneur en vue de son élimination conformément aux réglementations locales (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Note : Section 1 pour les informations de contact en cas d'urgence et Section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sûre :

Mesures de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un autre récipient approuvé, fabriqué à partir d'un matériau compatible et maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides conservent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient.

Conseils sur l'hygiène générale et professionnelle : Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les lieux où ce produit est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Conditions de stockage en toute sécurité (Incompatibilités éventuelles) : Stocker conformément aux réglementations locales. Conserver dans le récipient d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et boissons. Conserver le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au moment de l'utilisation. Les conteneurs qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas conserver dans des récipients non étiquetés. Utiliser un système de confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition professionnelle :

<u>Nom de l'ingrédient :</u>	<u>Limites d'exposition :</u>
Bifluorure d'ammonium	OHSA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA : $2,5\text{mg}/\text{m}^3$ 8 heures. Forme : Poussière. ACGIH TLV (États-Unis, 6/2013) TWA : $2,5\text{mg}/\text{m}^3$, (en tant que F) 8 heures. OHSA PEL (États-Unis, 2/2013) TWA : $2,5\text{mg}/\text{m}^3$, (en tant que F) 8 heures.
Acide sulfurique	NIOSH REL (États-Unis, 4/2013). TWA : $1\text{mg}/\text{m}^3$ 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA : $1\text{mg}/\text{m}^3$ 8 heures. ACGIH TLV (États-Unis, 6/2013). TWA : $0,2\text{mg}/\text{m}^3$ 8 heures/ Forme : Fraction thoracique

Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants.

Contrôle de l'exposition environnementale : Les émissions provenant de la ventilation ou de l'équipement de travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

LES MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

Mesures d'hygiène : Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail.

Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Veiller à ce que les douches oculaires et les douches de sécurité se trouvent à proximité du poste de travail.

Protection des yeux et du visage : Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition à des éclaboussures de liquides, à des brouillards, à des gaz ou à des poussières ; la protection suivante doit être portée à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau :

Protection des mains : Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques, conformes à une norme approuvée, doivent toujours être portés lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire.

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche et des risques encourus et approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Autre protection de la peau : Les chaussures appropriées et toute autre mesure de protection de la peau doivent être choisies en fonction de la tâche et des risques encourus et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air ou à purification d'air correctement ajusté et conforme à une norme approuvée si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Le choix du respirateur doit être basé sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites de sécurité du respirateur sélectionné.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :

État physique : Corps moyen

Couleur : blanc opaque

Odeur : Chewing-gum

Seuil d'odeur : N/A

pH : 1,5-3

Point de fusion : Non disponible.

Point d'ébullition : Non disponible.

Point d'éclair : Non disponible.

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.

Limites inférieures et supérieures d'explosivité (inflammabilité) : Non disponible.

Pression de vapeur : non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : Non disponible.

Solubilité : Non disponible.

Coefficient de partage (N octanol/eau) : Non disponible.

Température d'auto-ignition : Non disponible.

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Moyennement corsé.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Stable.

Possibilité de réaction dangereuse : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Pas de données spécifiques.

Matières incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes, matières réductrices, matières organiques, alcalis et humidité.

Décomposition dangereuse : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, il ne devrait pas se produire de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

<u>Nom du produit/de l'ingrédient :</u>	<u>Résultat :</u>	<u>Espèce :</u>	<u>Dose :</u>	<u>Exposition :</u>
Acide sulfurique	DL50 orale	Rat	2140mg/kg	-

Irritation/Corrosion :

<u>Nom du produit/de l'ingrédient :</u>	<u>Résultat :</u>	<u>Espèce :</u>	<u>Score :</u>	<u>Exposition :</u>	<u>Observation :</u>
Acide sulfurique	Yeux - Irritant léger	Lapin	-	250mL	-
	Peau - Irritant léger	Lapin	-	0.5 Mins 5mg	-

Sensibilisation :

Aucune donnée n'est disponible.

Cancérogénicité :

Classification :

<u>Nom :</u>	<u>OSHA</u> <u>:</u>	<u>CIRC :</u>	<u>NTP :</u>	<u>ACGIH</u> <u>:</u>	<u>L'EP</u> <u>A :</u>	<u>NIOSH :</u>
Bifluorure d'ammonium	-	3	-	A4	-	-
Acide sulfurique	-	1	Reconnu comme cancérogène pour l'homme.	A2	-	-

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

<u>Nom :</u>	<u>Catégorie :</u>	<u>Voie d'exposition :</u>	<u>Organes cibles :</u>
Octane-1-sulfonate de sodium monohydraté	Catégorie 3	N/A	Irritation des voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Aucune donnée n'est disponible.

Risque d'aspiration :

Aucune donnée n'est disponible.

Informations sur la voie d'exposition probable :

Contact avec la peau. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé :

Contact avec les yeux : Provoque une grave irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation de la peau.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Contact avec les yeux : Les symptômes indésirables peuvent être les suivants :

- Douleur ou irritation
- Arrosage
- Rougeurs

Inhalation : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Les symptômes indésirables peuvent être les suivants :

- Douleur ou irritation
- Rougeurs

Ingestion : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Effets différés et immédiats, ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme :

Exposition à court terme :

Effets immédiats potentiels : Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.

Effets potentiels différés : Pas d'effets significatifs connus ou de dangers critiques.

Exposition à long terme :

Effets immédiats potentiels : Pas d'effets significatifs ou de dangers critiques connus.

Effets potentiels différés : Pas d'effets significatifs connus ou de dangers critiques.

Effets chroniques potentiels sur la santé :

Généralités : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Pas d'effets significatifs connus ou de risques critiques.

Mutagénicité : Pas d'effets significatifs connus ou de risques critiques.

Tératogénicité : Pas d'effets significatifs ou de risques critiques connus.

Effets sur le développement : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Pas d'effets significatifs connus ou de risques critiques.

Mesures numériques de la toxicité :

Estimation de la toxicité aiguë :

<u>Itinéraire :</u>	<u>Valeur ATE :</u>
Oral	1981,5 mg/kg

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité :

<u>Nom de l'ingrédient</u> <u>:</u>	<u>Résultats :</u>	<u>Espèce :</u>	<u>Exposition</u> <u>:</u>
Acide sulfurique	Aiguë CL50 42500 mg/L Eau de mer Aiguë CL50 42 ppm Eau douce	Crustacés - Candalus montagui - Adulte Poisson - Gambusia affinis - Adulte	48 heures 96 heures

Persistance et dégradabilité :

Aucune donnée n'est disponible.

Potentiel de bioaccumulation :

Aucune donnée n'est disponible.

Mobilité dans le sol :

Coefficient sol/eau (Koc) : Il n'y a pas de données disponibles.

Autres effets indésirables : Aucun effet significatif ou danger critique connu.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit être conforme aux exigences de la législation relative à la protection de l'environnement et à l'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales. Les produits excédentaires et non recyclables doivent être éliminés par une entreprise de traitement des déchets agréée. Les déchets ne doivent être éliminés sans traitement dans les égouts que s'ils sont entièrement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les déchets d'emballage doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés en toute sécurité. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de conteneurs vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les récipients vides ou les doublures

peuvent conserver des résidus de produit. Éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

	<u>Classification DOT :</u>	<u>IMDG :</u>	<u>IATA :</u>
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Numéro d'expédition UN-Proper :	-	-	-
Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-
Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.
Informations complémentaires	-	-	-

AREG : Sans objet.

Précautions particulières pour les utilisateurs : **Transport dans les locaux de l'utilisateur :** toujours transporter dans des conteneurs fermés, debout et sécurisés. Veiller à ce que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac selon : Non disponible.

à l'annexe II de la convention MARPOL

73/78 et le code IBC :

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation fédérale américaine :

TSCA(a) CDR Exemption/exemption partielle : Non déterminé.

Précurseur de la liste de contrôle du commerce : Bifluorure d'ammonium.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

Loi sur l'eau (CWA) 311 : Bifluorure d'ammonium ; acide sulfurique.

Clean Air Act Sec. 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAP) : Non répertoriés.

Clean Air Act Sec. 602 Substance de classe I : Non répertoriée.

Clean Air Act Sec. 602 Class II Substances : Non répertoriées.

Produits chimiques de la liste I de la DEA (précurseurs chimiques) : Non répertorié.

Produits chimiques de la liste II de la DEA (produits chimiques essentiels) : Non répertorié.

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients :

<u>Nom :</u>	<u>%:</u>	<u>EHS :</u>	<u>SARA 302 TPO</u>		<u>SARA 304 RQ</u>	
			(lbs)	(Gallons)	(lbs)	(Gallons)
Acide sulfurique	0.1-1	Oui.	1000	66.3	1000	66.3

SARA304 RQ : 100000 lbs/ 45400 kg

SARA 311/312

Classification : Immédiat (danger aigu pour la santé)

Composition/information sur les ingrédients :

<u>Nom :</u>	<u>%:</u>	<u>Risque d'incendie :</u>	<u>Relâchement soudain de la pression :</u>	<u>Réactif :</u>	<u>Risque immédiat (aigu) pour la santé :</u>	<u>Retardé (chronique) Risque pour la santé :</u>
Bifluorure d'ammonium	1-55	Non	Non	Non	Oui	Non
Octane-1-sulfonate de sodium monohydraté	1-15	Non	Non	Non	Oui	Non
Acide sulfurique	0.1-1	Non	Non	Non	Oui	Non

SARA 313 :

	<u>Nom du produit :</u>	<u>Numéro CAS :</u>	<u>%:</u>
Formulaire R-Reporting Req.	Bifluorure d'ammonium	1341-49-7	1-15
	Acide sulfurique	7664-93-9	0.1-1
Avis du fournisseur.	Bifluorure d'ammonium	1341-49-7	1-15
	Acide sulfurique	7664-93-9	0.1-4

Les notifications SARA 313 ne doivent pas être détachées de la FDS. Toute copie et redistribution de la FDS comprend la copie et la redistribution de l'avis joint aux copies de la FDS. SDD redistribué par la suite.

Réglementation nationale :

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés : Bifluorure d'ammonium ; Acide sulfurique.

New York : Les composants suivants sont répertoriés : Bifluorure d'ammonium ; Acide sulfurique.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés : Bifluorure d'ammonium ; Acide sulfurique.

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés : Bifluorure d'ammonium ; Acide sulfurique.

Californie Prop. 65 :

AVERTISSEMENT : Ce produit contient moins de 0,1 % d'un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme causant le cancer.

<u>Nom de l'ingrédient :</u>	<u>Le cancer :</u>	<u>Reproduction :</u>	<u>Niveau de risque non significatif :</u>	<u>Niveau de dosage maximal acceptable :</u>
Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition au brouillard d'acide sulfurique.	Oui.	Non.	Non.	Non.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

L'histoire :

Date d'émission : 15/04/2018=4

Version : 1

Sections révisées : N/A

Clé des abréviations :

ATE = estimation de la toxicité aiguë

CF = Facteur de bioconcentration

SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association internationale du transport aérien

IC = Intermediate Bulk Container (conteneur intermédiaire en vrac)

IMDG = International Maritime Dangerous Goods (marchandises maritimes dangereuses)

LogPow = Logarithme du coefficient de partage octanol/eau

MARDOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les hydrocarbures.

Ships, 1973, tel que modifié par le protocole de 1978. (Marpol = pollution marine)

UN = Nations Unies

Avis au lecteur :

À notre connaissance, les informations contenues dans le présent document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur susmentionné ni ses filiales n'assument de responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. L'utilisateur est seul responsable de l'adéquation de tout matériel. Tous les matériaux peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls qui existent.

